

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**30 juin 2017**  
**séance de 18h45**

.....

L'an deux mille dix-sept, et le vendredi 30 juin, le conseil municipal légalement convoqué le 23 juin 2017, s'est réuni en séance publique sous la présidence du Maire, Pierre FORTE.

**Présents :** Pierre FORTE, Isabelle DUCLOZ, Véronique GRAS, Estelle GUILLET, Marie-Nicole JONGBLOETS, Dominique MANGEZ, Paul MILLIAT, Christine MONTMAYEUL et Philippe PERRIER.

**Représentés :** Maxime CREPIN par Véronique GRAS, Valérie DUNAND par Marie-Nicole JONGBLOETS, Constance FABRE par Pierre FORTE, Rolland GRIMOT par Dominique MANGEZ, Corinne PIRO par Estelle GUILLET, Nadine ALLET-COCHE par Christine MONTMAYEUL, Jean-Pierre DUPUY par Philippe PERRIER.

**Excusés :**

**Secrétaire de séance :** Paul MILLIAT

-----

**Ouverture de la séance :** 18h45

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 juin 2017 : adopté à l'unanimité.

**SUBVENTION**

**Délibération n°2017-06-30 Demande de subvention pour l'aménagement d'une aire sports-santé-loisirs-tourisme**

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement de la plaine des sports qui a déjà fait l'objet d'une délibération lors de la séance du conseil municipal du 27 mars 2017.

Monsieur le Maire expose les possibilités de cofinancement offertes par le Centre National pour le Développement du Sport (établissement public placé sous tutelle du ministère des sports) pour la construction des équipements sportifs des collectivités territoriales et des associations sportives, afin de corriger les disparités territoriales.

La subvention accordée par le CNDS peut atteindre 50% du montant du projet.

Le plan de financement prévisionnel fait apparaître un montant total de travaux pour les équipements sportifs éligibles selon les critères du CNDS de 188 366 € HT.

Le CNDS peut être sollicité pour 94 183 € HT.

D'autres aides publiques peuvent être demandées à hauteur de 30% du montant total du projet, afin de respecter le pourcentage de 20% qui doit rester à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions,

- approuve le projet d'aménagement de la plaine des sports pour la réalisation d'une aire « sports-santé-loisirs-tourisme »
- autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du CNDS ainsi qu'auprès d'autres collectivités afin d'obtenir des cofinancements pour la réalisation du projet.

Fin de la séance à : 19H08

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**30 juin 2017**  
**séance de 19 h**

Ouverture de la séance : 19h08

**Délibération n°2017-06-31 Election des délégués des conseils municipaux pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2017**

Monsieur le Maire rappelle que les conseils municipaux doivent désigner leurs délégués pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2017.

Le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux plus jeunes. Le bureau électoral est donc composé de Mme Marie-Nicole JONGBLOETS, M. Paul MILLIAT, Mme Estelle GUILLET, Mme Véronique GRAS.

Monsieur le Maire précise que les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Le conseil municipal de Lumbin doit élire cinq titulaires et trois suppléants. Les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe. Les listes peuvent être incomplètes.

Monsieur le Maire annonce qu'une liste a été déposée et communique le nom des candidats.

Chaque conseiller municipal vote à bulletin secret.

Monsieur le maire procède à l'appel de chaque conseiller municipal qui vient déposer son bulletin dans l'urne.

A l'issue du vote, Monsieur le maire déclare le scrutin clos.

Le dépouillement par les membres du bureau électoral a lieu en présence des conseillers municipaux.

Le bureau électoral a déterminé 15 suffrages exprimés et 1 vote blanc.

La liste « Lumbin, un avenir en commun » obtient 15 voix.

Sont proclamés délégués : M. Pierre FORTE, Mme Christine MONTMAYEUL, M. Rolland GRIMOT, Mme Marie-Nicole JONGBLOETS, M. Philippe PERRIER.

Sont proclamés suppléants : Mme Estelle GUILLET, M. Maxime CREPIN, Mme Isabelle DUCLOZ.

Délibération approuvée à l'unanimité.

Fin de la séance à : 20 h

Le Maire  
Pierre FORTE

